

# Protocole de préfiguration France Travail en Pays de la Loire

## Protocole de préfiguration de France Travail en Pays de la Loire

Entre

L'Etat,  
Représenté par Elisabeth BORNE, Première ministre

La Région des Pays de la Loire,  
Représentée par Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil régional,  
Ci-dessous dénommée «la Région »

Et  
Pôle Emploi,  
Représenté par Jean BASSERES, Directeur général de Pôle Emploi

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles L.214-12, L.214-13, L.214-16-1, L.214-16-2,
- VU le code du travail et notamment les articles L.6111-3, L.6111-4, L.6121-1 et suivants, L.6123-3 et suivants,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional le 23 juillet 2021
- VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023 notamment son programme J400
- VU les débats autour de la préfiguration de France Travail en région lors de la séance plénière du conseil régional du 23 mars 2023

CONSIDÉRANT que le protocole sera soumis à la validation de la commission permanente du conseil régional du 7 juillet 2023

# Préambule

—

**La région Pays de la Loire affiche de très bons résultats sur le volet de l'emploi**, avec le taux de chômage le plus bas de France avec la Bretagne. Le dynamisme économique du territoire conduit à de nombreux recrutements, en moyenne plus de 125 000 par mois hors intérim. Cette amélioration, continue depuis 2015 hors période de crise sanitaire en 2020, profite à tous les demandeurs d'emploi.

Il faut le souligner, **ces résultats sont le fruit d'un engagement intense de tous les acteurs du territoire, autour de l'Etat, de la Région, et des opérateurs dont en premier lieu Pôle emploi**. Ils sont aussi le fruit de leur dynamique de coopération active lancée depuis plusieurs années, incarnée notamment par la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) 2018-22, déployée dans les 18 territoires ligériens<sup>1</sup>. Son renouvellement pour 2023-28 illustre la robustesse du partenariat quadripartite entre les acteurs ligériens.

Cette **dynamique ligérienne de coopération** pour l'emploi et les compétences au service du développement économique et de la lutte contre le chômage **peut aujourd'hui être encore intensifiée à la faveur de la mise en œuvre de la réforme France Travail**.

En effet malgré les succès rencontrés, de trop nombreux Ligériens et Ligériennes peinent encore à trouver un emploi. De plus, un nombre croissant et préoccupant d'entreprises voient leur activité économique freinée faute de pouvoir recruter les talents dont elles ont besoin dans la région.

Pour **relever ce défi du plein et bon emploi sur le territoire ligérien**, l'Etat et la Région, avec le concours opérationnel de Pôle emploi, ont donc **décidé d'aller encore plus loin dans leur mobilisation et dans leur coopération**. Ensemble, ils veilleront d'ailleurs à entraîner dans cette dynamique **l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi**, futur réseau France Travail.

Le **projet France Travail**, qui vise à mettre en commun les forces de l'Etat, des collectivités locales et des opérateurs pour mieux accompagner les actifs et les entreprises vers l'emploi, est l'occasion de **donner corps à cette ambition partagée**.

Territoire en voie du plein emploi, la région Pays de la Loire souhaite bénéficier et **déployer en avance de phase l'offre de service renouvelée par France Travail**, portée par une **transformation de la manière de faire et d'agir ensemble**, en particulier pour :

- **accompagner plus efficacement** les entreprises et les demandeurs d'emploi grâce à des services mieux ajustés en fonction de leurs besoins et à une coopération accrue entre les différents intervenants et un pilotage mieux outillé et plus efficient ;

---

<sup>1</sup> Cette SREFOP, initiative quadripartite (Etat, Région, partenaires sociaux) décidée en CREFOP, rassemble en un seul document le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (Région-Rectorat) et la Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles (Etat). Elle s'est traduite par la mise en place de 11 Dialogues sectoriels organisés à l'échelle des OPCO avec les représentants des fédérations professionnelles de branche, et d'une déclinaison et collaboration partenariale et locale sur 18 territoires.

- **territorialiser davantage les services** aux actifs sans emploi et aux entreprises grâce à des plans locaux France Travail fondés sur une meilleure analyse des besoins au niveau des 18 territoires ligériens;
- **unifier la gouvernance** du champ emploi-formation-orientation-insertion à chaque échelon territorial et **mieux piloter par les résultats**.

C'est dans cette perspective que l'Etat et la Région décident de mobiliser à leurs côtés le concours de l'opérateur Pôle Emploi pour préfigurer et **rendre opérationnelle dès les prochains mois de 2023**, au service des entreprises et des actifs ligériens, une partie des mesures qui seront applicables à l'échelle nationale lors du déploiement de France Travail à partir de 2024.

Le présent protocole établit donc les engagements réciproques de l'Etat, de la Région à cette fin, que Pôle emploi mettra en œuvre.

Ces engagements s'inscrivent dans le **plein respect des compétences actuelles** des signataires en matière d'emploi, de formation et d'orientation.

Posant les jalons d'une **transformation plus profonde à partir de 2024**, ce protocole, en réponse à ces priorités régionales, porte sur deux domaines d'action majeurs :

**Répondre aux besoins en compétences des entreprises et faciliter l'accès à l'emploi en coordonnant les interventions en matière de formation professionnelle**

**Améliorer la prospection des entreprises et leur accompagnement pour satisfaire leur besoin de recrutement**

Ces engagements seront pilotés et suivis dans le cadre d'une **gouvernance partagée** entre les signataires, selon des modalités précisées dans la dernière section de ce protocole.



**Répondre aux besoins en  
compétences des  
entreprises et faciliter  
l'accès à l'emploi en  
coordonnant les  
interventions en matière  
de formation  
professionnelle**

---

La formation professionnelle est au cœur de l'engagement de la Région, mais aussi de l'Etat et de Pôle emploi, en faveur de la montée en compétences, des transitions professionnelles et du retour à l'emploi de chaque Ligérien et de chaque Ligérienne.

L'Etat et la Région choisissent, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, dans le cadre de ce protocole, de s'engager au-delà des actions déjà en cours, notamment dans le cadre du Pacte pour 2023, et en pleine cohérence avec elles.

Ces nouveaux engagements répondent ainsi à 4 priorités fortes :

- I. **Définir des priorités conjointes en matière de formation professionnelle à partir d'un diagnostic partagé des écarts de compétences à combler par la formation professionnelle dans la région ;**
- II. **Assurer l'accès aux formations aux compétences de base à tous ceux qui en ont besoin et les coordonner à des parcours de retour vers l'emploi ;**
- III. **Faciliter plus largement l'accès et le recours aux formations et aux financements**
- IV. **Renforcer la mobilisation en faveur des formations aux métiers et aux secteurs en tension et notamment accélérer le déploiement des formations préalables à l'embauche**

## **I / Définir des priorités conjointes en matière de formation professionnelle à partir d'un diagnostic partagé des écarts de compétences à combler par la formation professionnelle dans la région**

L'existence d'un diagnostic commun est la condition première d'une coordination renforcée et efficace des actions entre les acteurs du réseau France Travail.

C'est pourquoi l'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

**📌 Engagement #1 – Renforcer le diagnostic partagé des besoins en compétences à combler par la formation et assurer conjointement le suivi de ce diagnostic puis affiner des priorités conjointes sur les réponses à y apporter et coordonner les principes de financement dans le respect des compétences respectives :**

Grâce à la mise en commun des outils déjà existants de diagnostic des besoins (11 dialogues sectoriels, Octopilot, Formadiag...), il s'agit pour Pôle emploi, en lien avec **Carif-Oref et les acteurs pertinents, de faire en sorte que ces outils :**

- **facilitent la programmation du PACTE et la programmation annuelle des formations, y compris des Préparations opérationnelles à l'emploi collectives et individuelles ;**

- permettent un pilotage conjoint et un ajustement de cette programmation en fonction des dynamiques de besoins et d'offres, et de leur efficacité en terme de retour à l'emploi, notamment via des tableaux de bord partagés.

A terme, l'enjeu sera aussi de conjuguer une analyse des besoins à court, moyen et long terme (5-10 ans), par spécialité de formation, rapportée à une vision exhaustive des capacités formatives sur les territoires.

👉 **Engagement #2 – Expérimenter un indicateur synthétique très lisible qui permettrait aux demandeurs d'emploi de choisir leur formation en connaissance de cause en fonction des taux d'emploi à la sortie.**

## **II / Assurer l'accès aux formations aux compétences de base à tous ceux qui en ont besoin et les coordonner à des parcours de retour à l'emploi**

L'Etat, la Région, et Pôle emploi décident d'accentuer leurs efforts en matière de formations aux compétences de base (français, numéracie, soft skills), et notamment à :

👉 **Engagement #3 - Mener un travail conjoint pour assurer l'accès des demandeurs d'emploi aux compétences socle financées par le PRIC Pays de la Loire et garantir qu'elles se transforment plus souvent ensuite en parcours professionnalisant ou qualifiant ou en emploi**, notamment grâce à l'achat renforcé de parcours de formation sans couture qui intègrent la remise à niveau, la certification aux compétences socle et le renforcement de savoir-être professionnels nécessaires à l'insertion dans les emplois visés par ces demandeurs d'emploi, afin de garantir que l'offre soit pleinement en adéquation avec les besoins. En matière de lutte contre l'illettrisme, ces parcours intégreront une **approche combinée entre accompagnement par des structures (après un diagnostic approfondi) et formation par un organisme de formation.**

L'Etat et la Région ont pour ambition de renforcer le **repérage plus systématique des situations d'illettrisme et d'illectronisme** mis en œuvre par Pôle emploi, en lien avec les missions locales, Cap Emploi et les Conseils départementaux notamment, ciblant progressivement tous les usagers au moment de leur entrée dans un dispositif d'accompagnement vers l'emploi ou vers la formation, avec si besoin un diagnostic approfondi par des acteurs disposant de l'expertise requise<sup>2</sup>. Une attention particulière sera portée au positionnement plus rapide et plus systématique des personnes sur l'offre existante de la Région et de l'Etat.

L'objectif est de se donner les moyens de constituer à terme une offre de formation accessible gratuitement à toute personne reconnue en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, quel que soit son âge, son statut ou son lieu de résidence : une offre

<sup>2</sup> Dans cette optique, le recours à l'outil EVA, particulièrement pour les publics peu ou pas qualifiés, pourrait être progressivement généralisé.



socle universellement accessible et permettant d'accéder à la lecture, à l'écriture ou au calcul sans intermédiation.

### III / Faciliter plus largement l'accès et le recours aux formations et aux financements

Au-delà du diagnostic commun des besoins, il importe, pour optimiser l'efficacité collective, de mettre en place des priorités et une programmation conjointes et d'élargir la prescription aux acteurs du réseau France Travail pour améliorer le sourcing (en conservant bien sûr le principe d'un acheteur unique par type de formation collective ou individuelle).

L'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 **Engagement #4 – Renforcer la simplicité d'accès et la lisibilité de l'offre de formation financée pour les demandeurs d'emploi** de la région, en mobilisant le CARIF-OREF et l'ensemble des dispositifs soutenus par l'Etat et la Région.

En particulier, Pôle emploi s'engage à **valoriser l'action de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi**, via l'abondement CPF de la Région et via l'offre de formation achetée par les marchés publics ou conventionnée avec des instituts de formation sanitaire et sociale, en affichant son logo sur le catalogue diffusé sur [www.pole-emploi.fr/TrouverMaFormation](http://www.pole-emploi.fr/TrouverMaFormation) et son appli Ma formation et assurer l'accès de tous les acteurs de France Travail à ces outils (missions locales, conseillers d'insertion des départements et des associations, etc.).

Ceci permettra de renforcer la visibilité et la notoriété des formations de la Région.

👉 **Engagement #5 - Poursuivre l'élargissement de la prescription des formations aux acteurs du réseau tels que l'AFPA, notamment en faisant connaître Ouiform, en améliorant son appropriation et en encourageant son utilisation**

👉 **Engagement #6 – Optimiser le remplissage des sessions de formation pour atteindre en cible 100%**, notamment en travaillant avec les organismes attributaires des marchés régionaux afin qu'une modalité de positionnement ou auto-positionnement soit disponible sur les différents outils (à la fois des conseillers mais également des demandeurs d'emploi).

👉 **Engagement #7 - Donner de la visibilité aux demandeurs d'emploi sur leurs conditions de rémunération lors de leur parcours de formation** en fonction de leur situation personnelle (RSA, aides, AAH...), afin de lever les freins à l'engagement dans une formation et accroître le volume de personnes éloignées de l'emploi dans l'accès à la formation, en expérimentant un nouvel outil *Estime formation*.

👉 **Engagement #8 - Expérimenter un nouvel aménagement des espaces de certaines agences ligériennes de Pôle emploi pour renforcer la visibilité des opportunités d'emplois sur le territoire, valoriser des formations sur les métiers qui recrutent et leur attractivité.** Ils seront identifiés avec une signalétique commune à double bannière. Ils permettront d'accueillir l'organisation d'évènements « découverte de l'offre de formation ».

De plus, pour renforcer la disponibilité des formations tout au long de l'année, les organismes de formation seront incités à développer des offres hybrides présentiel-distanciel.

#### **IV / Renforcer la mobilisation en faveur des formations aux métiers et aux secteurs en tension et notamment accélérer le déploiement des formations préalables à l'embauche**

Mieux répondre aux besoins en compétences des secteurs et des métiers en tension dans la région est une priorité fondamentale des signataires.

La promotion des mesures préalables à l'embauche constitue une des mesures phare pour la réduction des tensions de recrutement, celle-ci permettant de tripler le taux d'accès à l'emploi suite à une formation (par exemple les formations de conducteurs inter urbains de voyageurs qui sont dans ce cas).

L'Etat, et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 **Engagement #9 – Augmenter le volume de formations d'adaptation au poste financées pour les entreprises, notamment les plus petites, grâce notamment à :**

- un abondement de la Région et un appui des fonds de l'Etat dans le cadre du Pacte,
- l'expérimentation conjointe de processus d'instruction, de communication et de conclusion simplifiés, notamment appuyés sur le nouvel outil « *POE facilitée* » pour faciliter l'accès des entreprises comme des demandeurs d'emploi à l'offre de formation,
- la mise en place d'un plan de promotion conjoint des POE à destination des entreprises de la région, notamment des plus petites.
- La promotion des formations d'adaptation à l'emploi ligériennes ante recrutement, comme le parcours TPME, ou post recrutement comme le parcours emploi tutorat ou formation, notamment pour les chômeurs de longue durée ou bénéficiaires du RSA, dont l'intégration dans l'entreprise doit être tout particulièrement accompagnée dans la durée.

**Améliorer la prospection  
des entreprises et leur  
accompagnement pour  
satisfaire leur besoin de  
recrutement**

---

Parmi les plus de 200.000 entreprises situées en Pays de la Loire, plus de 95% ont 10 salariés ou moins, avec donc des services RH très limités. Le potentiel d'appui au recrutement de ces entreprises, et donc de création d'emplois, est donc majeur.

De fait, face aux difficultés de recrutement croissantes des entreprises ligériennes, notamment dans les secteurs en tension et pour les PME/TPE, les aider à recruter rapidement et durablement les talents dont elles ont besoin est une priorité fondamentale pour les signataires.

C'est pourquoi ils s'engagent, au-delà des actions déjà initiées ces dernières années, à prendre de nouvelles initiatives pour améliorer le service aux entreprises installées sur le territoire des Pays de Loire. Ces nouveaux engagements répondent à 4 priorités fortes :

- I/ Mieux connaître les besoins de recrutement et développer une approche proactive de la relation entreprise
- II/ Evoluer vers une réponse coordonnée aux besoins des entreprises et un interlocuteur privilégié
- III/ Améliorer les parcours d'accompagnement entreprise
- IV/ Mobiliser plus d'entreprises sur le sujet de l'engagement

### **I/ Mieux connaître les besoins de recrutement et développer une approche proactive de la relation entreprise**

Pour apporter de meilleurs services aux entreprises, il est nécessaire d'une part de mieux connaître leurs besoins et d'autre part de leur apporter effectivement ces services, c'est-à-dire d'« aller vers » elles. Dans les deux cas, une coordination plus étroite est requise entre les actions de développement économique et des actions d'emploi, de formation et d'accompagnement des entreprises dans leur recrutement portées par les signataires dans leurs champs de compétences respectifs.

C'est pourquoi l'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

**📍 Engagement #10 – Mettre en place une stratégie territoriale conjointe de prospection des employeurs**, ce qui signifie en particulier :

- **Identifier et mobiliser de façon coordonnée les "repéreurs d'offres"** en lien avec les entreprises du territoire ligérien et susceptibles d'identifier leurs besoins de recrutement (réseaux consulaires, OPCO, ETT, URSSAF, organisations professionnelles d'employeur...) pour mieux identifier les besoins de recrutement, en appui du réseau des conseillers entreprises de Pôle emploi présents à la maille de chaque bassin d'emploi.
- **Définir et déployer un plan de prospection renforcée, incluant les priorités et cibles de la prospection** (par ex. entreprises identifiées par la Région dans le cadre de sa compétence de développement économique, restructurations, entreprises en développement, implantations, créations ou reprises d'activité, ou celles susceptibles de recruter dans l'année, ou encore les TPE/ PME

confrontées à des difficultés de recrutement). Les volumes visés, les types d'entreprises cibles, les méthodes et innovations envisagées seront précisés dans une fiche action.

Ce dispositif, appuyé par la mise en place d'un outil de CRM et de prospection commun proposée par Pôle emploi, pourra être testé sur 2-3 bassins d'emploi, puis progressivement déployé au reste du territoire.

## II/ Évoluer vers une réponse coordonnée aux besoins des entreprises et un interlocuteur privilégié

La multiplicité et le manque de lisibilité des services d'aide au recrutement, y compris parmi les acteurs publics, ne facilitent pas les réponses aux difficultés de recrutement des entreprises. Pour y remédier, il est capital d'évoluer vers une porte d'entrée unique du SPE pour les entreprises, en renforçant notamment un interlocuteur privilégié facilitant l'accès aux services et aux dispositifs de façon plus personnalisée.

Dans le cadre des CLEFOP, au niveau des Comités Territoriaux Entreprise-Emploi (CTEE), l'Etat, la Région et les autres acteurs du territoire dont les EPCI, partagent les informations sur les besoins en compétences des entreprises

C'est pourquoi l'Etat et la Région initieront, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, les opérations suivantes :

🔗 **Engagement #11** – Dans le cadre de France travail, Pôle emploi **proposera à la Région un portail à l'échelle régionale qui valorisera de manière unifiée** pour les chercheurs d'emploi, les entreprises et les acteurs de l'écosystème, les offres d'emploi et de formation accessibles aux demandeurs d'emploi, les aides mobilisables, les services aux entreprises sur le territoire, intégrant une visibilité forte des actions et des financements de la Région.

🔗 **Engagement #12** - Définir au sein de quelques territoires -et à terme de chacun d'entre eux- un plan d'action partagé opérationnel France Travail qui **prendra des engagements, et se fixera des objectifs ambitieux de contacts et de solutions apportées aux entreprises, d'organisation** de promotion de services et d'évènements de recrutement du type « job datings » à double bannière. Le plan d'action partagé définira les secteurs ciblés, types d'entreprise, territoires, acteurs, par :

- **Une dynamique d'intervention partagée entre les acteurs** permettant une mobilisation renforcée des dispositifs à fort impact (immersion, POE, MRS, AFEST...), **L'identification de l'acteur le plus pertinent pour accompagner chaque entreprise sur son besoin de recrutement**, permettant en une seule sollicitation d'être accompagné et orienté directement vers un interlocuteur privilégié pertinent, conseiller recrutement d'un des opérateurs/partenaires (France Travail, missions locales, Cap emploi, APEC, ...) et rendre visible cette organisation des entreprises.
- **Une prise en compte toute particulière des territoires d'expérimentations « RSA » sur le département de la Mayenne (bassin de Laval Ouest) et de la**



Loire-Atlantique (bassin de Saint-Nazaire), afin d'accompagner de manière renforcée les entreprises et les demandeurs d'emploi en articulant finement l'ensemble des outils et compétences de l'État, des collectivités et des opérateurs dans le cadre des gouvernances spécifiquement mises en place sur ces territoires.

En particulier, il est proposé de renforcer l'opérationnalité des comités territoriaux entreprises emplois en les faisant évoluer en task forces, pour aller rencontrer les entreprises, identifier leurs besoins de recrutement et les accompagner, en cible, jusqu'à l'intégration réussie des candidats.

Un travail pourra être mené en particulier avec la CMA, qui mène une initiative dans la région pour aider les entreprises de son réseau à bien identifier leurs besoins avant de passer le relai au service public de l'emploi pour trouver les meilleurs profils répondant à ces besoins.

### III/ Améliorer les parcours d'accompagnement entreprise

L'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 **Engagement #13** - Mieux prendre en compte les approches sectorielles et renforcer l'attractivité des métiers en tension et en développement et définir une stratégie commune d'organisation de d'actions et d'événements locaux, ce qui signifie en particulier :

- **Identifier les métiers / secteurs en tension sur le territoire régional**, en s'appuyant sur des ressources partagées, et ainsi cibler la **stratégie de mobilisation de nouveaux viviers de candidat prêts au recrutement** ;
- **Mettre en place un panel d'actions conjointes, sous bannière commune Etat - Région – Pôle emploi d'attractivité des métiers** en tension et d'avenir (ex. Big Bang de l'Emploi, évènements, jobdating « TousMobilisés », forum, communication...) et s'informer mutuellement des initiatives (salons, forums, mailing...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions et de créer les conditions de leur réussite
- **Assurer la promotion des dispositifs d'accompagnement du recrutement qui ont fait leurs preuves**, en développant la dimension inclusive (immersion, POE, MRS, AFEST)

👉 **Engagement #14** - **Promouvoir l'offre de services aux entreprises en amont et en aval du recrutement**, en renforçant notamment la prestation de conseil en ressources humaines PCRH, en mobilisant les parcours emploi formation et les parcours emploi tutorat et en s'appuyant sur les outils digitaux et sur le réseau des conseillers Pôle emploi pour identifier les problématiques dès le début de la relation entreprise. La task force citée à l'engagement #12 pourra en particulier intervenir à cette fin.

👉 **Engagement #15** - **Développer l'accompagnement de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi.**

Dans la perspective d'augmenter substantiellement le nombre de personnes repérées et accompagnées dans leurs démarches entrepreneuriales, en partenariat avec les missions locales, Cap emploi, Bpifrance et les réseaux spécialisés, la Région et Pôle emploi veilleront notamment à :

- Améliorer la valorisation des parcours de création dans retour à l'emploi ;
- Repérer l'intentionnalité d'entreprendre dès la phase de diagnostic initial ;
- Orienter vers un acteur en capacité de réaliser un diagnostic plus approfondi et de proposer un accompagnement adapté, combinant montée en compétence et mise en action ;
- Assurer un accompagnement vers l'emploi par Pôle emploi qui valorise les compétences et expériences acquises lors de la démarche de projet entreprise par les personnes qui ne vont pas jusqu'au Kbis pour faciliter leur accès à l'emploi ;
- Organiser le passage de relais de l'accompagnement jusqu'à 1 ou 2 ans après l'immatriculation pour pérenniser la structure créée. La prise de relai pourrait par exemple se faire par la Région et l'écosystème de soutien à la création d'entreprise et en renforçant les liens avec l'offre de services très dense de l'Urssaf à destination des nouvelles entreprises ;
- Organiser des actions communes d'information à destination des demandeurs d'emploi ayant un projet entrepreneurial.

Cette approche pourra être testée dans un premier temps sur un ou deux territoires, avant d'être progressivement élargie à l'ensemble des 18 territoires ligériens.

#### **IV/ Mobiliser plus d'entreprises sur le sujet de l'engagement**

**📌 Engagement #16 – Mobiliser un maximum d'entreprises, à travers les clubs et les réseaux d'entreprises tels que « Les Entreprises s'engagent », pour les sensibiliser au recrutement « inclusif » et organiser la mise en relation avec les publics éloignés de l'emploi : événements de sensibilisation (conférence, pièce de théâtre inclusion), job dating thématiques (ex. « Du stade vers l'emploi ; job datings inversés »), déploiement du « Campus de l'inclusion » pour leaders inclusifs,... pour plus d'immersions, de mentorat, de recrutements de personnes éloignées (personnes au RSA, handicap, jeunes en QPV..)**

# Préfiguration de la gouvernance France Travail



La rénovation de la gouvernance du service public de l'emploi (SPE), pris au sens large, est une priorité de la réforme France Travail. Celle-ci vise en effet une coopération renforcée, plus opérationnelle, plus efficace, mieux pilotée entre tous les acteurs. L'enjeu en particulier sera d'améliorer le pilotage au résultat, de renforcer la territorialisation de la formation et des actions en renforçant l'échelon du bassin d'emploi, d'améliorer la mise en commun des moyens des différents acteurs, en particulier de l'Etat, de la Région, des départements, des intercommunalités et des villes.

En Pays de la Loire, la dynamique de coopération et même de gouvernance intégrée est déjà éprouvée entre les acteurs EFOP et notamment du SPE, par l'intermédiaire notamment des CLEFOP et du CREFOP, dont le fonctionnement est réel, fluide et en dialogue constant Etat-Région-Partenaires sociaux. Cette coopération a permis de coconstruire la nouvelle SREFOP 2023-2028, dans un cadre quadripartite.

Cette dynamique de coopération constitue ainsi un socle solide à partir duquel mettre en œuvre progressivement la gouvernance France Travail, en concertation avec les acteurs engagés et notamment les partenaires sociaux.

Ainsi l'Etat et la Région décident de :

👉 **Engagement #17** - En s'appuyant, sur les instances de gouvernance en place, en particulier le **CREFOP** et ses déclinaisons territoriales, les CLEFOP, **simplifier et rendre plus efficace la gouvernance publique du champ emploi/formation/orientation/insertion**, en lien avec l'ensemble des stratégies décidées dans le cadre des compétences du Conseil régional. En particulier, la Région et l'Etat travailleront à la **convergence et l'unification des instances**.

A cet effet, sera mis en place, au sein du CREFOP, un « **comité régional France Travail Pays de la Loire** » quadripartite, co-présidé par le préfet de région et la présidente de la région, composé des acteurs régionaux impliqués dans le champ emploi/formation/orientation/insertion et intégrant des représentants des collectivités du niveau départemental et du bloc communal.

Le Comité France Travail Pays de la Loire aura pour missions principales de contribuer au pilotage et à la coordination de la mise en œuvre des missions du réseau France Travail, c'est-à-dire notamment l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des personnes à la recherche d'un emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

A titre illustratif, le Comité assurera la conciliation d'un diagnostic partagé et unifié, l'analyse et la comparaison des résultats emploi-insertion, le suivi des contractualisations et des conventionnements du niveau régional, la coordination et la mutualisation de l'offre de services des opérateurs et des acteurs impliqués. Une fiche action viendra préciser les modalités de fonctionnement de ce Comité.

La mise en œuvre de ce protocole sera l'occasion de **préfigurer la fonction opérationnelle d'appui, de soutien des instances de gouvernance de France Travail par Pôle emploi**, futur opérateur France Travail.

Parmi les 18 territoires EFOP de la région, au moins un **Comité France Travail local** sera mis en place à titre expérimental dans un des bassins d'emploi concernés par l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA.

En complément du niveau régional et du niveau local, l'Etat et la Région proposeront aux Conseils départementaux volontaires de **préfigurer une ligne de gouvernance territoriale complète des sujets emploi/formation/orientation/insertion**, via la mise en place d'un **Comité France Travail départemental**, instance appelée à faire converger tous les comités en place à l'échelon départemental traitant des sujets « insertion », « levée des freins périphériques », « accompagnement de certains publics » (jeunes, allocataires du RSA, personnes en situation de handicap...).



# Organisation pour la préfiguration régionale de France Travail



L'ambition d'efficacité et de transformation portée par ce protocole pour relever le défi du plein et bon emploi sur le territoire ligérien invite à une organisation spécifique afin de garantir que les engagements pris apportent effectivement les impacts attendus.

C'est pourquoi l'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

↳ **Consolider l'équipe projet régionale tripartite existante pour la durée de la préfiguration** (Conseil régional, DREETS, DR Pôle emploi), auquel un représentant national du préfigurateur de France Travail sera associé.

Cette équipe projet, sous la responsabilité et la coordination de l'Etat et de la Région, veillera à la mise en œuvre effective des engagements du protocole et à l'implication de l'ensemble des autres acteurs à mobiliser.

Elle adressera un point d'avancement mensuel au préfet de région et à la Présidente de la région.

↳ **Mettre en place des fiches action pour les principaux engagements du présent protocole**, indiquant les objectifs poursuivis, les principales actions à mener et la répartition des rôles, le calendrier, les indicateurs de résultats qui seront suivis et les moyens humains et financiers à mobiliser.

**L'enjeu du partage des données et des outils de pilotage communs** est crucial pour faciliter la coordination opérationnelle entre les acteurs, suivre les résultats et identifier le cas échéant les actions correctrices à mener.

C'est pourquoi l'équipe projet de la préfiguration veillera à

↳ **Etablir une cartographie des données et des outils disponibles** parmi les différentes parties prenantes (bases de données, applications, sites, tableaux de bord...), et **co-définir les indicateurs de suivi** des mesures prévues par le présent protocole

↳ Enfin, la Région et l'Etat décident, avec Pôle emploi, d'assurer une communication conjointe sur l'ensemble des opérations conduites au titre de ce protocole tant lors des événements organisés que dans les outils, les supports qui pourraient être adaptés ou mis en place à l'occasion de la mise en œuvre de la préfiguration France Travail en Pays de la Loire.

\*\*\*

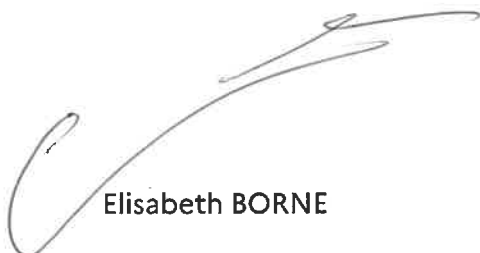
Les parties s'engagent à respecter, chacune pour ce qui la concerne, les dispositions du présent protocole, dans le cadre d'une coopération renforcée construite sur les bases de relations déjà régulières et fluides. Toute modification de ses conditions ou modalités d'exécution pourra faire l'objet, d'un commun accord, d'un avenant, selon des modalités à déterminer, par exemple pour assurer la mobilisation opérationnelle de l'offre de service d'un partenaire ou d'un opérateur spécialisé dans le cadre de cette préfiguration.

Les mesures législatives et réglementaires issues du projet de loi sur France Travail en cours de préparation ont bien entendu vocation, lors de leur mise en application, à s'imposer aux dispositions de ce protocole de préfiguration et à prendre leur relai.

*Fait à Laval, le 1<sup>er</sup> juin 2023*

En quatre exemplaires originaux,

la Première ministre



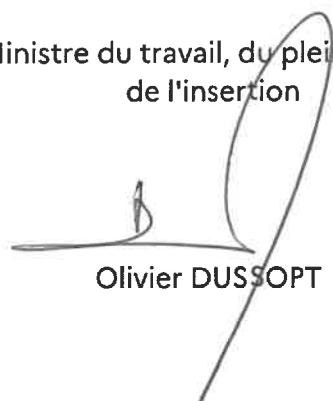
Elisabeth BORNE

la Présidente du Conseil régional des  
Pays de la Loire



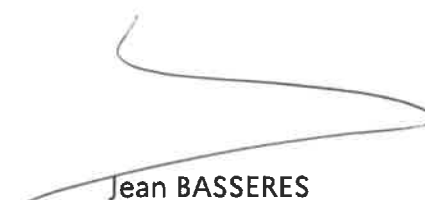
Christelle MORANCAIS

le Ministre du travail, du plein emploi et  
de l'insertion



Olivier DUSSOPT

le directeur général de Pôle Emploi



Jean BASSERES

